

**Compte-Rendu du Conseil Municipal**

Séance du 5 septembre 2017

En exercice	Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs	Date de la convocation	Date de publication
15	10	1	5	3	10 août 2017	10 août 2017

Présents : M. BALON Jean, Maire ; Mme REGIBIER-JAUNATRE Muriel (adjointe au maire), Messieurs JOMAT Daniel, ROUSSEAU-COSTE Fabrice, MICOUREAU Adrien, PERRAGIN Charly, JEANTY Robert, et Mmes, VERDIER Edithe, BAUDON Marie-Claire et GODET Annick, conseillers municipaux.

Absents avec pouvoir : DLUS Sarah (pouvoir à REGIBIER-JAUNATRE Muriel), LE JEUNE Jérôme (pouvoir à JEANTY Robert), AÏT-TALEB Michel (pouvoir à GODET Annick)

Absent excusé : PAVIOT Etienne

Absent non excusé : PETIT Céline

Secrétaire de Séance : VERDIER Edithe

La séance est ouverte à 19 heures 06.

Hommage : *Avant le déroulement de l'ordre du jour une minute de silence est observée par tous les membres du Conseil Municipal présents, en hommage à Monsieur Guy Lanoue, qui fût conseiller municipal, premier adjoint au Maire et membre du CCAS.*

Question 1**Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27/04/2017**

Remarque de Mr Jeanty à propos du choix de Mr Pascal Dujour pour la réfection de la toiture du porche. Pour mémoire, le devis de Mr Dujour (12 498,89€) était à comparer avec un devis de 11 979,43€ après qu'une proposition excessive (20 047,41€) et une autre particulièrement minorée (8 192,88€) ait été écartées. Préférence a été donnée à l'artisan local pour son descriptif détaillé suite à une visite approfondie du monument et de sa bonne connaissance de l'édifice du fait qu'il avait sécurisé le site lorsqu'apparurent les premières dégradations.

Approbation du compte-rendu à la majorité.

Vote contre : Jeanty.

Abstention : Le Jeune.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 04/07/2017

L'approbation de ce compte-rendu avait été reporté à la prochaine réunion de conseil municipal, un complément d'informations ayant été demandé concernant le budget de l'eau d'une part et l'attribution des indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les agents de catégorie B d'autre part.

Approbation du compte-rendu à la majorité.

Vote contre : Jeanty.
Abstention : Baudon, Godet, Aït-Taleb et Le Jeune,

Question 2

Décision Modificative Budgétaire n°1-Service Eau/Assainissement

Cette modification du budget de l'eau intervient pour prendre en compte des dépenses non prévues initialement au chapitre 21 et 20.

Pour ce faire, il convient de régulariser par décision modificative budgétaire dont le développement est le suivant :

Sens	Imputation	Montant
D OR	CHAPITRE 23- compte 2312-terrains	-25 000 €
D OR	CHAPITRE 21-compte 2158-Autres	+ 20 000 €
D OR	CHAPITRE 20-compte 203-Frais d'études	+°5 000€
TOTAL		0 €

Après délibéré, la décision est approuvée à la majorité.

Vote contre : Le Jeune, Godet, Jeanty, Aït-Taleb.
Abstention : Baudon.

Question 3

Attribution d'Indemnités Horaire pour Travaux Supplémentaires (IHTS) pour les agents de catégorie B

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser l'attribution d'IHTS aux agents titulaires, stagiaires et non titulaires de catégorie B relevant des cadres d'emploi des rédacteurs territoriaux et des animateurs territoriaux.

Le Maire précise que la rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyen de contrôle (décompte déclaratif). Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité, d'instituer les IHTS pour les agents de catégorie B.

Vote contre : Le Jeune et Jeanty
Abstention : Godet ; Aït-Taleb, Baudon

Question 4

Demande de promotion interne : création d'un poste d'agent de maîtrise territorial

Deux agents techniques ont sollicité le Maire pour être promu au grade d'agent de maîtrise. L'un d'eux a été reçu à l'examen professionnel, l'autre au concours interne.

Actuellement, un seul poste d'agent de maîtrise est ouvert dans la collectivité. Il convient donc d'en ouvrir un deuxième afin de pouvoir nommer l'agent titulaire de l'examen

professionnel dès qu'il aura reçu un avis favorable dans le cadre de la promotion interne 2018.

Mr Micoureau demande s'il est utile d'avoir 2 agents de maîtrise sur la commune. Il est précisé que le coût par poste serait de 50 € bruts mensuels maximum.

Après délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer, à compter du 1^{er} janvier 2018, un poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet.

Question 5

Recours en appel auprès du Tribunal Administratif d'Orléans pour le paiement de frais en faveur d'un conseiller municipal

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la possibilité de faire appel de la décision du Tribunal Administratif d'Orléans concernant le paiement d'une indemnité de 1000 € en faveur d'un conseiller municipal dans le cadre d'une procédure que ce conseiller a entreprise devant cette instance.

Après délibéré, le conseiller municipal concerné étant sorti de la salle au moment des débats et du vote, le conseil municipal décide, à la majorité, de ne pas faire appel de la décision du tribunal Administratif.

La commune de Charost devra s'acquitter de la somme de 1000 € en application de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

Mr Perragin précise qu'il souhaite une copie du dossier du Tribunal.

Abstentions : Micoureau, Rousseau-Coste

Question 6

Attribution d'un numéro de voirie

Dans sa séance du 4 juillet, le conseil municipal avait émis un avis favorable à une demande de numérotation complémentaire pour un particulier qui souhaite installer une boîte aux lettres commerciale aux dimensions spécifiques, ce qui n'est pas envisageable techniquement Avenue du 8 mai, en façade de son habitation principale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue le numéro 1, Rue des Grûlerons, situé à l'arrière de l'habitation du demandeur.

Question 7

Demande de la commune de Plou pour la prise en charge d'une partie de la réfection de la voirie du Carroir du Gué

La commune de Charost a été sollicitée par la commune de Plou pour une prise en charge financière de la réfection indivise de la voirie du Carroir du Gué.

Ces travaux s'élèvent à 2796 €.

Charost est sollicitée pour 1398 € TTC, soit 50% du montant restant à charge.

Aussi, après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de participer à hauteur de 1398 € pour la réfection des travaux de voirie du Carroir du Gué.

Il est précisé qu'à l'avenir, le conseil municipal souhaite avoir connaissance du devis avant la réalisation des travaux.

Informations diverses

Rapport d'activité 2016 de la CCPI

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2016 de la CCPI présenté le 30 juin 2017 au Conseil de Communauté et adressé à chaque membre du Conseil Municipal avant la séance de ce jour.

- ✓ **Médecin** : Le docteur Luc Colombier exercera son activité dès octobre, les lundi, mardi et vendredi matin, au rez-de-chaussée du centre socioculturel Nathan selon les termes d'une convention de mise à disposition à titre précaire de ce local, établie par la CCPI. Cette activité médicale oblige à une redistribution des salles de réunion au bénéfice des associations dans l'attente d'installer le docteur dans un local pérenne.
- ✓ **Paroisse** : Courrier de l'Archevêché de Bourges (01/09/17) informant le Conseil Municipal de la nomination des prêtres qui desservent Charost et plusieurs communes environnantes constituant la paroisse Saint-Vincent-en-Champagne-Berrichonne d'Issoudun.
- ✓ **Barrage** : Action à entreprendre auprès du SIAVAA (syndicat Arnon) pour la remise en état des pelles du barrage du Gué Saint Michel.
- ✓ **Projet éolien** : Mettre en forme la synthèse des analyses des informations et des documents présentés en réunion et mis à disposition par les trois opérateurs retenus (Enertrag, JPÉE, Erea) suite au travail de compilation effectué par l'équipe municipale constituée à cette fin (J. Balon, M. Régibier, MC Baudon, F. Rousseau-Coste, S. Dlus, D. Jomat, C. Perragin, E. Verdier). Envoyer ce document aux trois opérateurs avant de les recevoir séparément en mairie pour sélectionner le plus performant.
- ✓ **Monument aux morts** : Le dossier de demande de subventions pour la rénovation du monument aux morts a été déposé auprès du Ministère de la Défense. La commune de Saugy sera sollicitée pour participer financièrement à ce projet.
- ✓ **Renouvellement de contrat** : Voir quelles sont les possibilités de prolonger l'emploi d'un agent technique dont le contrat arrive à expiration début octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.

Affiché le 22 novembre 2017
Le Maire
Jean BALON